



Les Brèves de Chailley

Le Ruet - Le Vaudevanne

Bulletin municipal d'informations

15 juin 2017

2017 - N° 3

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2017

BUDGET

Le 3 Avril dernier, la municipalité a été informée de la diminution très importante des bases de la CFE (- 32%) suite à la restructuration d'une grosse entreprise de la Commune, qui implique, de façon pérenne, la diminution des recettes de fonctionnement de près de 200 000 € à laquelle s'ajoutent la baisse annoncée de la CVAE : 29 000 € au lieu de 86 000 €, le désengagement de l'État pour la DGF.

Obligé de voter un budget à l'équilibre, il a fallu trouver principalement des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Bien entendu, le Maire confirme sa volonté de trouver des solutions auprès des services de l'État pour pallier cette baisse importante, et informe qu'il a déjà obtenu l'appui du Président de la Communauté de Communes également impactée. Il insiste sur la nécessité pour la Commune, pour tous les services municipaux, pour les écoles et les associations de faire de réelles économies pour faire face à cette baisse importante des recettes de fonctionnement.

1 - Budget Primitif 2017 - Budget principal

Pour pouvoir voter un budget à l'équilibre, le projet présente une augmentation du taux des impôts de 5 %, cette augmentation tient compte des taux votés au niveau de la Communauté de Communes (également impactée par le problème de CHAILLEY), mais représente pour les habitants de CHAILLEY une légère diminution de l'impôt malgré la fusion défavorable pour l'ex Communauté de Communes du Florentinois avec la Communauté de Communes de SEIGNELAY-BRIENON.

Dépenses de fonctionnement : baisse générale de – 11,8 % par rapport à l'année N-1 :

Au Chapitre 11 – Charges à caractère général : baisse de 25,5 %.

Aux Chapitres 12 – Charges de personnel et frais assimilés : baisse de 9,8 %.

Au Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

baisse de 18,7 %

Au Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : baisse de 16,8 %.

Monsieur le Maire informe que par la force des choses, un certain nombre d'actions ou de services feront l'objet de restrictions, de modifications ou de suppressions. Il informe que d'ores et déjà, la fête des jeunes est annulée, que la fête des voisins, si elle peut être organisée ponctuellement par une association ou les particuliers eux-mêmes, ne bénéficiera pas de l'appui de la Commune.

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent à l'unanimité les taux des taxes locales pour 2017, à savoir :

Taxe d'habitation	15,03 %
Taxe foncière	10,74 %
Taxe foncière non bâtie	30,03 %
Cotisation foncière des entreprises	15,71 %

Chapitre 74 – Dotations : la DGF 2017 est de 117 607 € au lieu de 129 696 € en 2016.

Monsieur le Maire informe de l'équilibre du budget et propose que la somme de 5 620 € soit imputée sur les dépenses imprévues et non virée en recettes d'investissement.

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité la proposition.

Dépenses d'investissement :

Monsieur le Maire présente la section d'investissement. Il informe que compte tenu de la situation, il a été nécessaire d'envisager le report de certains dossiers, voir l'étalement sur deux années.

Recettes d'investissement :

Monsieur le Maire informe que pour permettre l'équilibre du budget d'investissement, il a été nécessaire de prévoir une ligne «emprunt» qui ne sera réalisée qu'en

fonction des besoins.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 490 664 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent à l'unanimité le budget présenté, mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution, solliciter toutes les aides qui pourraient être apportées à la Commune, entamer les démarches pour obtenir compensation pour perte des bases de la CFE, demander la régularisation du FNGIR, solliciter l'étalement de la baisse sur 3 années, faire toutes les démarches qui permettront de rééquilibrer le budget communal.

Ils mandatent le Maire pour prendre les dispositions nécessaires pour restreindre, suspendre ou annuler les actions menées par la Commune et pour étudier les modifications des tarifs de location du matériel communal, des salles, et biens communaux mis à disposition qui feront l'objet d'une délibération.

2 – Budget primitif 2017 – Eau et assainissement

À l'aide d'un tableau récapitulatif, Monsieur le Maire informe des dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que des dépenses et recettes d'investissement.

Il reste un solde de 108 125 € qui peut être utilisé pour des travaux issus des études en cours.

Les membres du Conseil votent à l'unanimité le budget de l'eau et de l'assainissement 2017.

3 – Budget primitif 2017 – CCAS

Décision du Conseil portant sur la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017 :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- décident la dissolution du CCAS au 31 Décembre 2017 et d'en poursuivre l'exécution.
- mettent en place un Comité Consultatif présidé par Madame Viviane ROUSSEL, désignée par le Maire.
- mandatent madame la Présidente de présenter au Conseil la liste d'élus et de personnes extérieures éventuellement issues du CCAS, qui composera le nouveau Comité Consultatif.
- autorisent, qu'à la demande d'au moins 3 membres du Conseil Municipal et du Maire, une réunion peut se tenir à huis clos pour étudier les dossiers et protéger la vie des personnes dont la situation est évoquée, précisent que la décision de cette assemblée devra recueillir la majorité absolue avant d'être adoptée au Conseil Municipal.

Affectation du résultat 2016 :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 2 955,04 € au compte 001 des recettes de fonctionnement 2017.

Budget primitif 2017

Compte tenu de ce qui précède, le budget du CCAS 2017 ne tient compte que des dépenses liées aux repas et le colis de nos aînés pour cette fin d'année 2017. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent à l'unanimité le budget primitif du CCAS pour l'année 2017.

Redevance d'occupation du domaine public

1/ Redevance due pour les ouvrages de télécommunications électroniques : 535,99 €.

2/ Redevance due pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour une population inférieure ou égale à 2 000 habitants, la redevance est fixée à **200 €**.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Création de Postes – Avancement de grade

1/ Taux de promus/promouvables :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer le taux promus/promouvables pour l'avancement des fonctionnaires de la Collectivité au grade supérieur :

Cadre d'emploi des adjoints administratifs :
100 %

Cadre d'emploi des adjoints techniques :
100 %

2/ Mise à jour, modification, suppression et création des postes ouverts réellement au sein de la Commune :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, les modifications proposées.

TRAVAUX – ACHATS

Monsieur le Maire informe les Conseillers des travaux et/ou achats prévus qui sont par la force des choses reportés à une date ultérieure :

1/ Projet de restauration du Créanton.

2/ Enseignes et panneaux visant à améliorer la signalisation.

3/ Mise à jour du site internet.

4/ Remplacement des échelles d'accès aux cloches de la Mairie.

5/ Achat d'une tondeuse.

6/ Réfection de la toiture du hangar communal.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité mais mandatent toutefois le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux pour lancer les consultations nécessaires afin que les dossiers ne soient pas bloqués.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe du déroulement de l'inauguration du Village Trail.

Monsieur le Maire informe que le dossier concernant la reprise de la supérette est en cours, qu'il devrait être finalisé pour la fin du mois d'Avril.

Infos Mairie

Service des eaux

Le mercredi 28 juin il y aura une coupure d'eau entre 9 h et 17 h

L'eau du ru

La municipalité rappelle qu'il est formellement interdit par la loi de puiser l'eau du ru Saint Jacques pour remplir les citernes et autres conteneurs. Les employés communaux sont donc appelés à enlever systématiquement les pierres et autres obstacles disposés dans le ru dans le but de former des conques. À toutes fins utiles, la municipalité rappelle que la police des eaux veille au respect de la loi et circule plus souvent qu'il ne paraît.

Réunion publique du 30 mai 2017

La réunion publique du 30 mai a été organisée pour expliquer l'élaboration du budget communal (année 2017) et des difficultés engendrées par :

- ◆ la baisse de la cotisation Foncières des Entreprises suite au rachat de l'entreprise Duc,
- ◆ la diminution des dotations de l'État,
- ◆ l'augmentation de 5% du taux des taxes locales.

Ce qui amène une perte d'un tiers du budget communal.

Le budget pour l'année 2017 applique un nombre de mesures immédiates pour qu'il soit équilibré :

1. une diminution drastique des dépenses de fonctionnement,
2. la suppression des investissements non vitaux,
3. une augmentation de 5% du taux des taxes locales,
4. le recours à un emprunt.

Une entrevue avec la Directions des finances publiques pour remédier à cette baisse soudaine et non prévue a été organisée par la commune, appuyée du Président de la Communauté de Communes Serein Armance.

Elle laisse entrevoir une possibilité de compensation qui permettrait d'éviter l'emprunt.

La réunion publique a permis aux Chaillotins présents de mieux comprendre les orientations prises par la commune.

Il est regrettable qu'elle n'ait pas rassemblé davantage de monde, mais d'une manière générale tous les participants ont trouvé l'exposé clair, net et précis.

Pour les autres, il est toujours possible de se renseigner en mairie.

Label national TERRE SAINE et VILLAGE FLEURI

La commune de Chailley dispose depuis plusieurs années du label national « TERRE Saine » dont l'objet est zéro pesticides pour l'entretien des espaces verts. Le but est de contribuer à la protection de l'eau et la préservation de la biodiversité afin d'améliorer la santé de tous, ceci implique plus de travail aux agents communaux du fait de la non utilisation de désherbants.

Il est bon de rappeler aussi que le trottoir communal appartient aux propriétaires des maisons sur une largeur de 1 m. Avec cette réalité et les initiatives privées et communales, on ne peut qu'espérer des trottoirs propres et fleuris, ce qui ne peut que favoriser l'embellissement du cadre de vie de la commune qui est aussi engagée pour obtenir en 2017 le label national de « VILLAGE FLEURI ».

Départ et arrivée

Après 22 ans de présence à la boucherie-épicerie « Panier Sympa », Monsieur et Madame Tassel ont décidé de prendre une retraite bien méritée. C'est Monsieur et Madame Breton qui prendront la succession à compter du 1^{er} août 2017.

Nous souhaitons à Monsieur et Madame Tassel une longue retraite pleine de joies et de bonheur.

Bienvenue à Monsieur et Madame Breton à qui nous souhaitons une carrière prospère dans notre village.

Nettoyage du ru Saint Jacques

L'association « les Amis du Vaudevanne » vous invite à participer au nettoyage du ru qui aura lieu le samedi 24 juin ou le samedi 14 juillet 2017 à partir de 9 h. Rendez-vous au lavoir du Vaudevanne. Soyez nombreux à vous mobiliser pour mener à bien cette action. N'oubliez pas de vous munir de bottes, fourches ou râteaux. Pour les participants, un casse-croûte à 9h et un barbecue, après l'effort, vous attendent.

Planning Manifestations

Anciens Combattants	Samedi 17 juin 2017	Voyage, départ 6h 35 de Chailley	Chemin des Dames
Amis du Vaudevanne	Samedi 24 juin 2017 ou Samedi 15 juillet 2017	Nettoyage du ru RDV 9h	Lavoir du Vaudevanne
Anciens Combattants	Samedi 24 juin 2017	Cérémonie	Cimetière 16h30 Plaques du Faubourg à 17h
	Dimanche 25 juin 2017	Cérémonie	Stèle des Fourneaux à 11h
Chailley Roller Club	Samedi 24 juin 2017 Dimanche 25 juin 2017	Spectacle à 20h Spectacle à 15h	Gymnase Thierry Guitton à Saint-Florentin
Comité des fêtes	Vendredi 30 juin 2017	Festival en Othe (Beretta Chic)	Eglise de Chailley 21h
CPI	Dimanche 9 juillet 2017	Trail de la Forêt d'Othe	Place de la Mairie 9h
CPI	Jeudi 13 juillet 2017	Retraite au Flambeaux , Feu d'artifice, Bal, restauration sur place	Feu d'artifice au plan d'eau Bal place de la Mairie
Anciens Combattants	Vendredi 14 Juillet 2017	Cérémonie	Place de la Mairie 11h
CPI	Vendredi 14 juillet	Concours de pétanque	Grande Rue
Comité des fêtes	Vendredi 14 juillet	Jeux pour les enfants	Place de la mairie 15h
Méca'Fous	Dimanche 30 juillet 2017	Tonduro	
Bouge Othe	Dimanche 3 septembre 2017	randonnée	Départ Salle d'évolution du Vaudevanne 9h
CAC Foot Vétéran	Samedi 9 septembre 2017	Tournoi et méchoui	Terrain de foot 9h - 18h
Amis du Vaudevanne	Dimanche 10 septembre	Vide-greniers	Rue Saint Marc au Vaudevanne